

# Horizon 2026

Réseau des acteurs pour la formation aux métiers  
de l'animation socio-culturelle, du sport, du travail social, du tourisme et du numérique

« L'ARFA, un métier pour tous ! »

## 1. Notre raison d'être

L'éducation, la formation et un métier pour tous !

- Agir pour une société formatrice et de progrès :
  - promouvoir les métiers de l'animation, du sport, socioculturels, médicosociaux et du tourisme ;
  - favoriser la formation du plus grand nombre, tout au long de la vie ;
  - développer l'insertion professionnelle.
- Rassembler les acteurs concernés et être au service de ses parties prenantes

## 2. Nos objectifs et missions

L'ARFA accompagne les publics dans la réussite de leur projet professionnel ou de leur reconversion, afin que chaque femme et chaque homme, quels que soient leur niveau d'instruction, leurs origines, leur éducation ou leurs convictions, puissent mener une vie professionnelle dont ils sont fiers et qu'ils choisissent. Acteur majeur de la formation, engagé et engageant, convaincu et mobilisé pour changer l'avenir des générations futures, l'ARFA rassemble et fédère les organismes de formation aux côtés des employeurs et des institutions.

### Missions

Afin de favoriser le développement des formations en alternance et des formations professionnelles continues, et d'assurer directement la réalisation d'actions de formation, notamment en apprentissage, dans les secteurs de l'animation, de l'économie sociale et solidaire, des loisirs, du sport, du tourisme social et familial, du travail social et de toute autre activité annexe, l'ARFA s'engage à :

- être l'organisme gestionnaire d'un Centre de Formation pour Apprentis ;
- être l'organisme mandataire de consortiums répondant à des appels d'offres, appels à projets ou marchés publics ;
- viser à une meilleure adéquation entre les parcours de formation d'une part et les besoins des employeurs d'autre part ;
- contribuer à l'information la plus large possible sur les formations mais également sur les offres et les demandes d'emploi ;
- faire la promotion des formations en alternance et de la formation professionnelle continue ;
- développer toute autre action participant au développement de l'association.

Dans l'exercice de ses missions, l'ARFA agit avec le concours de tout organisme public ou privé, susceptible de lui apporter une aide au niveau technique, financier ou pédagogique, et s'attache à développer des partenariats spécifiques avec :

**ARFA**

**CFA des métiers du Sport et de l'Animation - Association Régionale pour la Formation d'Animateurs**

29, rue David d'Angers - 75019 Paris | 01 42 45 92 30 | [contact@arfa-idf.asso.fr](mailto:contact@arfa-idf.asso.fr) | [www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)

Association Loi 1901 | Siret n°399 109 248 00035 | Organisme de formation n°11753012675



- les services déconcentrés de l'État et les établissements publics en lien avec la formation, l'emploi, l'insertion ;
- les branches professionnelles, les acteurs de la formation professionnelle, les opérateurs de compétences, le CNFPT et les représentants des employeurs des secteurs publics, privés et des mouvements associatifs... ;
- les organismes de formation concernés.

### 3. Nos valeurs

Nous partageons des valeurs communes :

- Collectives : nous formons un réseau d'acteurs solidaires et fédérés dans une dynamique partenariale de partage et de mutualisation.
- D'accompagnement : nous sommes investis durablement dans la réussite de la formation des apprenants et leur insertion professionnelle.
- Humaines : nous privilégions l'humain avant tout, afin que, quels que soient l'origine, les convictions ou le parcours, chaque femme et chaque homme puissent bénéficier de la formation nécessaire à l'accomplissement d'une mission professionnelle dont ils seront fiers ; dans une approche fondée sur la bienveillance, la tolérance et le respect, visant à favoriser l'engagement.
- De l'éducation populaire et plus largement de l'Économie Sociale et Solidaire : nous favorisons l'accès à la qualification professionnelle au plus grand nombre, dans un souci d'émancipation et d'autonomie, vers des métiers vecteurs de coopérations et de solidarités

### 4. Notre ambition

Une double ambition à 5 ans :

- **Être un acteur incontournable de la formation** en fédérant les parties prenantes de la formation et de l'insertion professionnelle sur la région Île-de-France.
- **Mettre l'apprenant au cœur de l'organisation** pour optimiser sa prise en charge et son accompagnement, quel que soit le dispositif.

### 5. NOTRE ORGANISATION

**Une gouvernance portée par des représentants des organismes de formation adhérents, des employeurs partenaires et des personnes physiques impliquées, des têtes de réseaux et des partenaires socio-économiques et institutionnels, dans les domaines d'activités de l'association ; une Direction et des salariés fortement mobilisés.**

L'ARFA rassemble l'ensemble des acteurs impliqués dans la formation aux métiers de l'animation, du sport, socioculturels, médicosociaux et du tourisme, répartis au sein de quatre collèges :

1. **Organismes de formation** adhérents ;
2. **Employeurs partenaires, personnes physiques** impliquées et représentants des collèges « salariés » et « employeurs » des branches professionnelles concernées ;
3. **Partenaires socio-économiques et institutionnels** ayant une mission de service public ;
4. **Têtes des réseaux** impliqués dans les domaines d'activités de l'association.

L'association est gérée par un Conseil d'administration dont les membres sont élus par les adhérents au sein des 4 collèges, pour une durée de 3 ans.



Le Bureau est l'organe opérationnel de l'association, élu pour une durée de 3 ans par le Conseil d'administration, composé :

- d'un Président ;
- d'un Vice-président issu d'un autre collège que le Président ;
- d'un Secrétaire général et éventuellement d'un adjoint ;
- d'un Trésorier et éventuellement d'un adjoint.

L'équipe salariée de l'ARFA, composée de 7 personnes, est dirigée par un Directeur choisi et nommé par le Président avec l'accord du Bureau et du Conseil d'administration. Les responsabilités de direction et les missions afférentes sont précisées dans une délégation de pouvoirs.

## 6. Notre projet – Orientations & Priorités

### 6 priorités pour nourrir et amplifier notre engagement et notre développement au bénéfice des organismes de formation adhérents et des apprenants.

L'ouverture du marché de la formation professionnelle et le contexte économique et social qui pèse sur les publics en difficulté exigent encore plus d'efficacité de la part des acteurs impliqués. Pour mieux appréhender ces évolutions et mettre en œuvre les orientations nécessaires à la pérennité de son action, l'ARFA se dote d'un projet réaliste et partagé autour de **6 priorités**.

#### Ouvrir l'association à d'autres secteurs d'activité

- Élargir ses activités :
  - à des secteurs proches de l'animation, du sport, du socioculturel, du médicosocial et du tourisme,
  - en priorité sur l'Île-de France, sans s'interdire des opportunités de développement sur d'autres territoires.
- Faire évoluer sa gouvernance, pour accueillir :
  - des organismes de formation sectoriellement ou géographiquement proches,
  - des institutionnels et prescripteurs, voire des employeurs concernés.

#### Animer le collectif et accompagner les organismes de formation

- Garantir la transparence de l'accès des organismes de formation aux appels d'offres, sous la forme de consortium ;
- Favoriser des moments collectifs d'échanges et de coproduction ;
- Ritualiser des rendez-vous d'échanges administratifs avec les organismes de formation ;
- Élaborer des outils de suivi financiers par organisme et apprenant ;
- Développer l'offre de formation ;
- Mettre en œuvre des process communs,

#### S'engager en tant qu'acteur référent auprès des partenaires institutionnels

- Accroître la visibilité de l'association ;
- Mettre en œuvre une stratégie de réseau ;
- Proposer une vision prospective des tendances du secteur et de l'évolution des métiers.

#### Développer les relations et le soutien aux employeurs

- Développer le réseau et accroître la visibilité de l'association,
- Proposer une offre de services aux employeurs.



## **Augmenter la visibilité de l'ARFA auprès du grand public pour :**

- Promouvoir les métiers de l'animation, du sport, socioculturels, médicosociaux et du tourisme,
- Valoriser les parcours de formation.

## **Renforcer le lien avec les alternants pour :**

- Favoriser leur insertion professionnelle.

# **7. Nos principes d'action**

## **En matière de gouvernance**

- Ouverture aux organismes de formation de secteurs proches et aux institutionnels,
- Intégration des partenaires (personnes morales ou physiques) afin de renforcer la notion de réseau.

## **Entre l'ARFA et les organismes de formation**

- Transparence des modalités d'accès aux marchés publics et aux appels d'offres, sous la forme de groupements d'acteurs économiques ;
- Clarification des attendus et fluidification des échanges ;
- Facilitation de la gestion administrative et du suivi financier ;
- Renforcement de la contribution ARFA / organismes de formation sur les temps forts de la formation des apprenants.

## **Entre l'ARFA et les financeurs, prescripteurs et partenaires institutionnels**

- Communication sur l'ARFA et les organismes de formation, visant à accroître la visibilité et créer des opportunités de rencontres ;
- Développement d'une stratégie de réseau et d'influence ;
- Partage d'une vision prospective.

## **Entre l'ARFA et les employeurs**

- Fidélisation et développement d'un réseau d'employeurs :
  - Écoute des besoins,
  - Mise à disposition d'une offre de services adaptée : aide à la gestion des alternants, accompagnement des maîtres d'apprentissage et tuteurs de stage, formation continue, bourse à l'emploi.

## **Entre l'ARFA et les alternants (candidats, diplômés)**

- Communication commune ARFA / organismes de formation, visant à la cohérence des messages pour simplifier l'approche des candidats ;
- Coordination de l'accompagnement des apprenants vers l'insertion professionnelle et qualifiante avec les acteurs de l'alternance ;
- Fédération des anciens apprenants.

*Ce projet associatif a été validé par le Conseil d'administration de l'ARFA le 8 mars 2022.*